

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2017- 538 du 22 novembre 2017

autorisant Monsieur **Dodji Romaric Fridolin AMETEPÉ** à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n°65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;
- vu** le décret n°272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n°2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- vu** le décret n°2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** la lettre en date du 19 juin 2017 de Monsieur Dodji Romaric Fridolin AMETEPÉ et l'ensemble des pièces produites ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 octobre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

Monsieur **Dodji Romaric Fridolin AMETEPE**, de nationalité béninoise, né le 06 mars 1986 à Ouagbo, fils de Adolphe AMETEPE et de Sylvie KASSA, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2

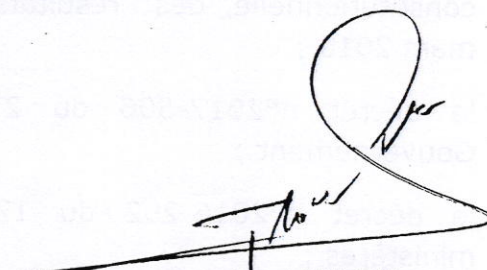
Le présent décret ne porte atteinte ni à la validité des actes posés par Monsieur Dodji Romaric Fridolin AMETEPE, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal officiel.

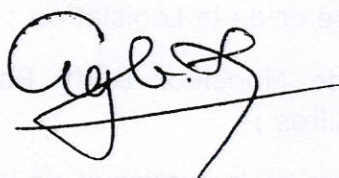
Fait à Cotonou, le 22 novembre 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



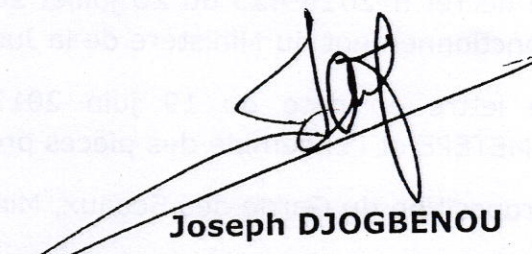
Patrice TALON.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Aurélien AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; SGG : 4 ; MAEC : 2 ; MJL : 8 ;
Autres Ministères : 20 ; Ambassade du Bénin /Allemagne : 2 ; Intéressé : 1 ; JORB : 1.